Logos des partenaires de l'épreuve

CHAMPIONNAT REGIONAL FEEDER 1ère Division

de NOUVELLE-AQUITAINE

23-24-25 Octobre 2026





MOTS D'ACCUEIL

Chers amis compétiteurs,

Au nom des membres du Comité départemental FFPS du Lot-et-Garonne, c'est un réel plaisir de vous accueillir à Miramont de Guyenne et ses alentours pour ce championnat régional, malgré les nombreuses difficultés rencontrées en cette année de sécheresse, qui a impacté nos grands lacs.

Mes remerciements iront envers nos partenaires :

La Fédération de pêche du Lot et Garonne, les municipalités de Miramont de Guyenne et Monclar d'Agennais, l'Aappma de Fongrave-Monclar et le représentant et mandataire du propriétaire du lac du Saut du Loup M. Bruno MEVIS.

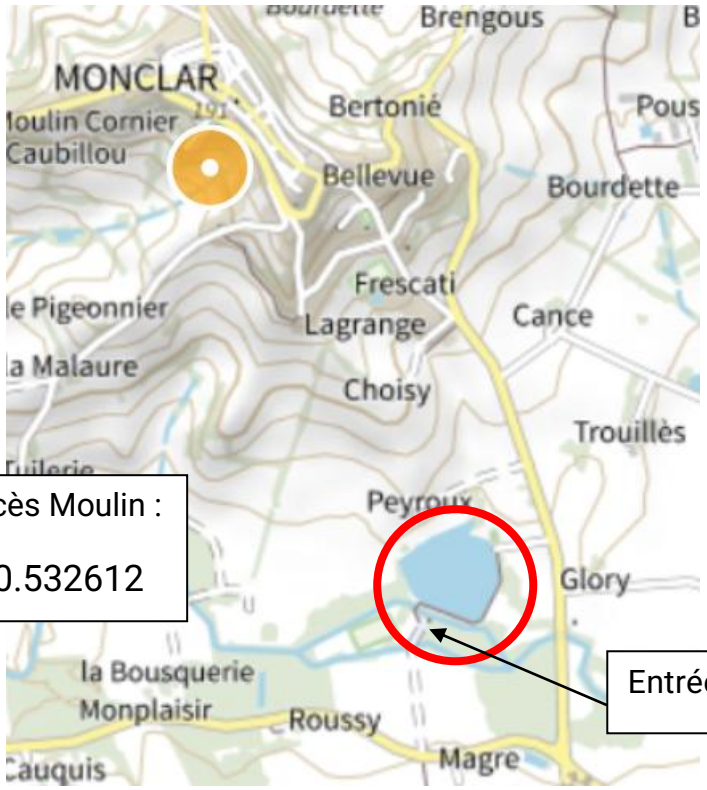
Je tiens également à remercier les bénévoles du CD47, et les membres du jury de ce Championnat, présidé par Daniel MONMEJA, et secondé par Mauricette MONMEJA et Frédéric ARLOT, qui n'en doutons pas mettront tout en œuvre pour la réussite de cette épreuve régionale.

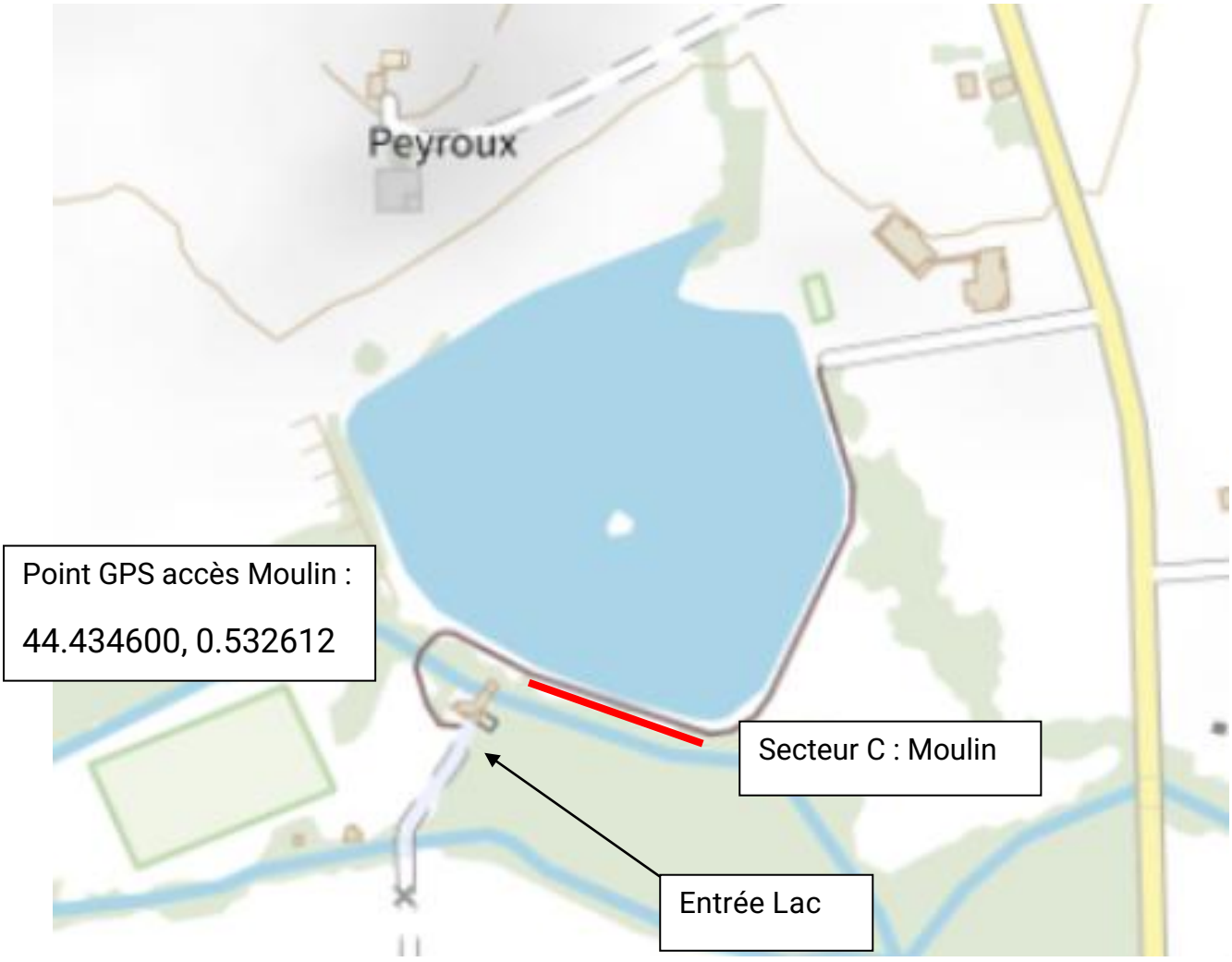
Je souhaiterai donc bonne chance à tous les concurrents.

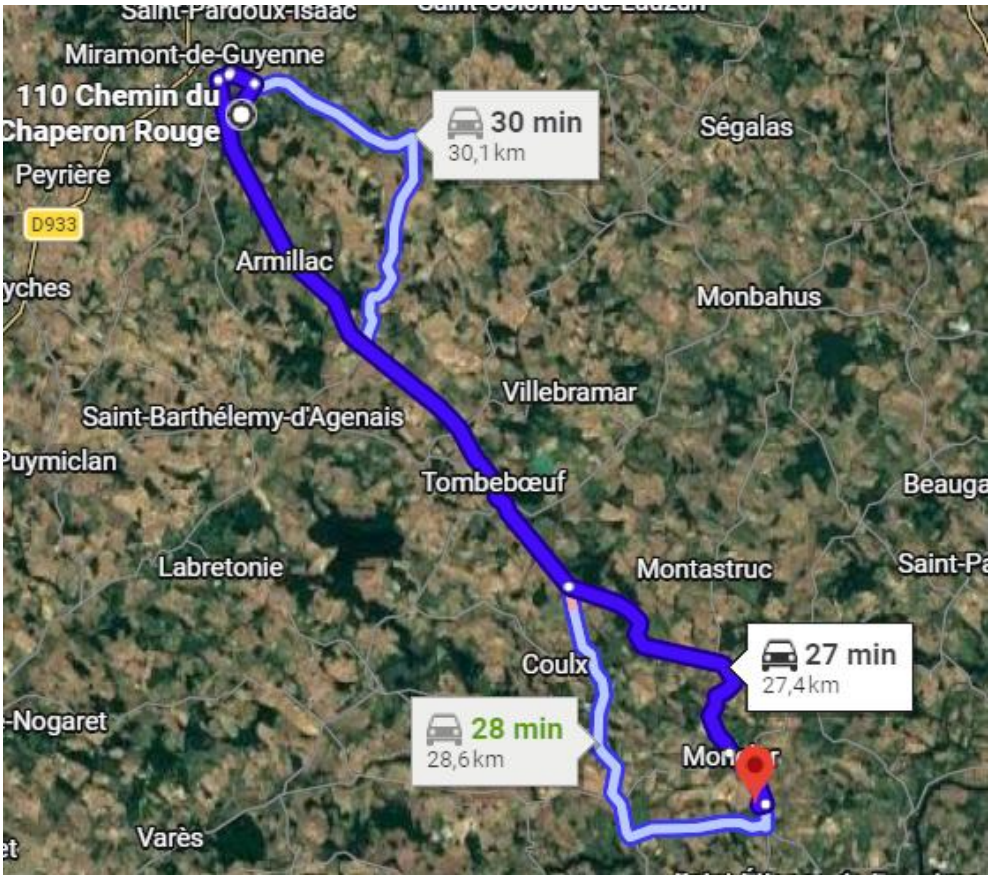
Laurent PORTIER – Président FFPS du CD47

LES SECTEURS



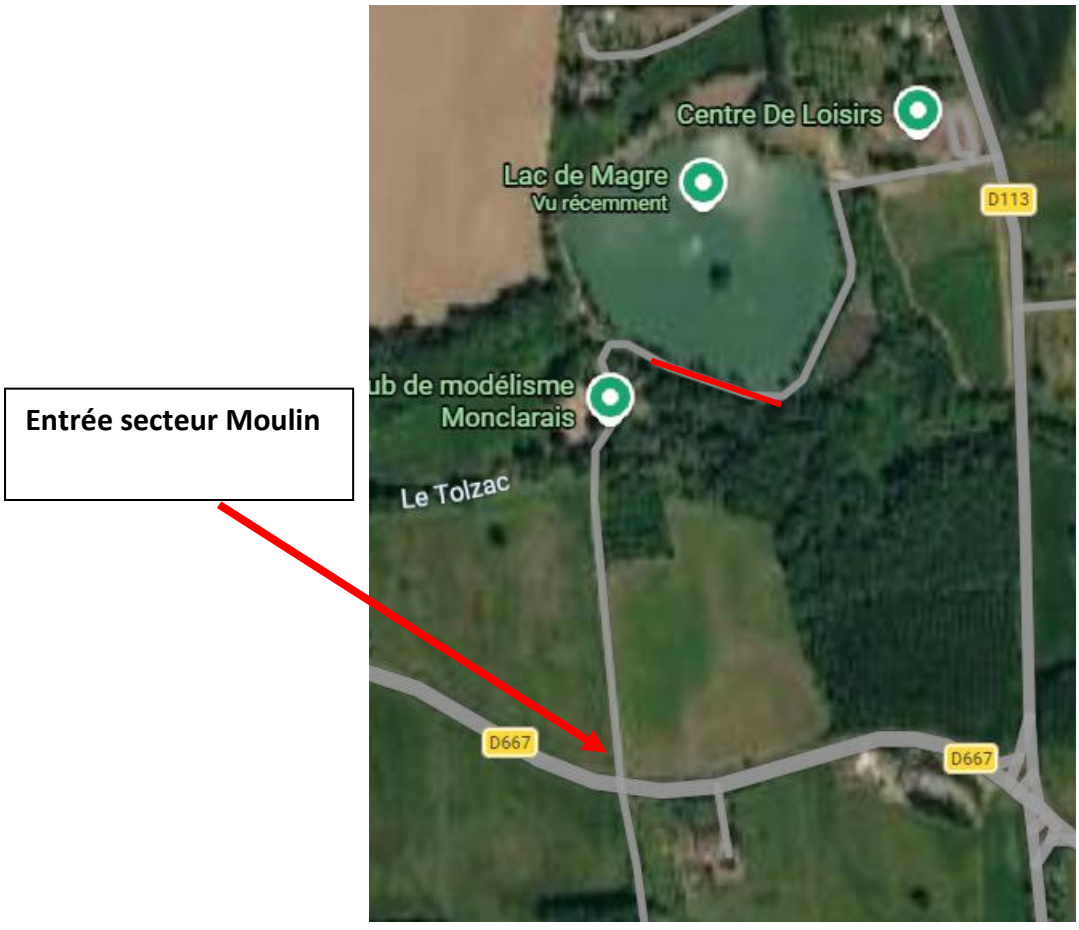

MONCLAR
Brengous
Bertonié
Bellevue
Bourdette
Frescati
Lagrange
Cance
Choisy
Trouillès
Peyroux
Glory
la Bousquerie
Monplaisir
Roussy
Magre
Point GPS accès Moulin :
44.434600, 0.532612
Entrée Lac


Peyroux
Point GPS accès Moulin :
44.434600, 0.532612
Secteur C : Moulin
Entrée Lac



Depuis le Saut du Loup à Miramont de Guyenne direction Lac de Magre à Monclar (47380) compter 30min de voiture direction Tombeboeuf.

Attention le secteur de Monclar est situé côté moulin et non pas base de loisir. Il faut donc prendre le chemin situé au sud du lac depuis la départementale D667



Infos SITE et SECTEURS

Poissons dominants	Miramont : Chats, Carpes, Gardons et Plaquettes, Monclar : Carpes,Gardons, Brèmes et Pseudorasboras parva

	Accès	Points GPS	Chariot
Secteur A	Miramont Pré – Accès pompier au niveau du restaurant Le Chaperon Rouge	44.589314, 0.374019	Selon météo
Secteur B	Miramont Sapin, idem ci -dessus	44.589314, 0.374019	idem
Secteur C	Monclar Moulin, chemin en dur, par la D667 (fléchage)	44.434600, 0.532612	oui

Secteur de réserve : Lac du Terme Gros à Allemans du Dropt

Anguille	Interdite
Brochet	60cms
Sandre	50cms
Black-bass	40cms

	Profondeur	Vitesse du courant Nul – Lent –Rapide -Violent
Secteur A	1m - 1m50	nul
Secteur B	0,80 - 1m20	nul
Secteur C	1m60 - 2m00	nul

LIMITATIONS

	Maximum	Particularités
Cannes		
Amorce	**12 L**	
Esches totales	**2,5 L**	
Fouillis	**½ L**	
Vers de vase	**¼ L**	
Vers de terre	**¼ L**	Entiers

HORAIRES

	Manche1	Manche2	Manche3
Rendez-vous	8H30	8H45	8H30
Tirage au sort	9H00		
Entrée dans les box			
Annonce des contrôles	10H55	10H55	10H25
Début des contrôles (*)	11H00	11H00	10H30
Amorçage	11H50	11H50	11H20
Début de la manche	12H00	12H00	11H30
5 minutes	16H55	16H55	16H25
Fin de la manche	17H00	17H00	16H30
Palmarès			18H00
Marée basse			
Marée haute			

(*) : Les esches doivent être présentées dans des boîtes mesure, sans maintien du couvercle.

Les commissaires du secteur Monclar pourront décaler les horaires de 15 mn à 30mn si nécessaire.

Points de rendez-vous

	Sur place	Autre	Points GPS
Manche1		A proximité du restaurant le Chaperon Rouge au bord du lac du Saut du Loup à Miramont de Guyenne	44.589276, 0.374054
Manche2		idem	
Manche3		idem	
Palmarès		idem	

Informations diverses

	Nom	Téléphone	Mail
Responsable de l'épreuve	PORTIER Laurent	06.81.39.51.58	
Forfait	DRUTEL Marc	06.21.80.08.90	

Conformément à la décision validée lors de la réunion des Présidents de CR et de CD eau douce le 23 février 2019 à Bourges, chaque participant à un Championnat individuel doit s'acquitter d'une cotisation fixée à 7€. La totalité du montant encaissé sera conservée par le CD organisateur pour couvrir les frais de l'épreuve.

Règlement particulier

Prévoir des bourriches de 4m pour tous les secteurs.

Chariot obligatoire sur le secteur Monclar, pour Miramont selon la météo véhicule derrière le pêcheur si le terrain est sec, sinon chariot obligatoire également.

Permis inter fédéral obligatoire.

Après la signature de la fiche de pesée par le pêcheur (ou le représentant), aucune réclamation ne sera prise en considération. Les poissons seront remis à l'eau immédiatement sur la place du pêcheur

Restauration

Pas de restauration sur place.